

# Avis

**Session du 1er au 8 décembre 2008**

- **Voeu du CESR « Une solidarité territoriale pour les bassins d'emploi fragilisés »**

Conseil  
Economique



Social  
Poitou-Charentes

CESR Poitou-Charentes  
15, rue de l'Ancienne Comédie - BP 575 - 86021 POITIERS CEDEX  
Tél. 05 49 55 77 77 - Fax 05 49 55 76 76  
[www.cesr-poitou-charentes.fr](http://www.cesr-poitou-charentes.fr)  
[info@cesr-poitou-charentes.fr](mailto:info@cesr-poitou-charentes.fr)



**Voeu du Conseil économique et social**  
**« Une solidarité territoriale pour les bassins d'emploi fragilisés »**

La crise économique mondiale majeure a pour conséquence de ralentir de façon drastique l'activité des entreprises de la région Poitou-Charentes. La mise en liquidation ou en cessation de paiement de plusieurs entreprises significatives en Poitou-Charentes fragilise l'emploi dans plusieurs bassins d'emploi. Dans ce contexte, les problématiques conjoncturelles, mais aussi structurelles (avec par exemple, la mise en liquidation de « CAMIF Particuliers » -près de 800 salariés licenciés en plus des sous-traitants qui vont en subir les conséquences-), complexifient l'intervention publique.

**Si chacun peut s'accorder sur les constats, les solutions à mettre en œuvre méritent une coopération étroite entre l'ensemble des acteurs publics et privés, économiques et sociaux** (dont l'économie sociale et solidaire). Aujourd'hui, l'on constate une pluralité d'interventions des acteurs publics, malheureusement sans réelle coopération.

Face à cette situation exceptionnelle, le Conseil Economique et Social Poitou-Charentes appelle ces acteurs à coordonner leurs actions, mutualiser les moyens humains et financiers pour rendre plus efficace l'ensemble des dispositifs à destination des salariés et des entreprises impactés par cette situation.

**Pour le CESR, il faut mettre en place un accompagnement des bassins d'emploi qui combine deux dispositifs :**

- **Le développement d'un accompagnement social de tous les salariés victimes de licenciements économiques, quel que soit leur statut, y compris les intérimaires, de toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.**
- **Une analyse territoriale permettant d'orienter et promouvoir efficacement l'activité économique pour la relancer et soutenir la structuration des fonds propres des entreprises.**

Le CESR propose également que soit activée une gestion territoriale des emplois et des compétences, qui s'appuie sur le dialogue social entre l'ensemble des acteurs du territoire pour dresser des perspectives économiques, créatrices d'offres d'emplois qualifiés et pérennes. L'émergence de ces activités nouvelles doit s'appuyer sur la mobilisation des compétences économiques et sociales des entreprises et des salariés propres à chaque bassin d'emploi. Cette expérimentation pourrait également être mise en œuvre dans l'ensemble des bassins d'emploi dont nombre d'entreprises industrielles sont touchées par la crise.

Enfin, le CES Poitou-Charentes propose d'être associé à ces démarches, dans le cadre par exemple, d'une conférence économique et sociale régionale (proposition du CESR dans son avis sur le SRDE).

## **Vote sur le vœu du CESR**

(« Une solidarité territoriale  
pour les bassins d'emploi fragilisés »)

**Adopté à la majorité  
68 votants  
63 pour**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Rougier (CCI)  
MM. Baguet, Drageon, Garofalo, Guénant (Medef)  
M. Gris (Banques)  
M. Etien (Pêche)  
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)  
M. Eprinchard (UPAR)  
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebreton, Rouvreau (Chambres d'agriculture)  
M. P. Moinard (FRSEA)  
M. Antigny (CGPME)  
M. Guionnet (Cognac)  
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)  
Mmes Deborde, Estournès, Quenette,  
et MM. Giraudeau, Jacquillard, Levasseur, Sélitzki (CGT)  
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)  
M. Marx (CFE-CGC)  
MM. Larquey, Prévost (UNSA)  
M. Tournier (FSU)  
M. Breton (URAF)  
M. Berger (Sécurité sociale)  
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)  
M. Vinet (Bâtiment)  
M. Grémillon (URIOPSS)  
M. Dorlet (Personnes âgées)  
M. Vilain (Aînés ruraux)  
M. Lefebvre (Parents d'élèves)  
M. Martin (CRES)  
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)  
M. Gesson (Enseignement supérieur et recherche)  
M. Bonnet (Sport)  
M. Levraut (Locataires)  
M. Sibert (Logement)  
M. Filoche (Propriété immobilière)  
MM. Brie, Hortolan (Environnement)  
Mme Poupard (Consommation)  
M. Saizeau (CPCA)  
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

### **5 abstentions**

MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)

